



UNODC
Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime

UN.GIFT

Initiative mondiale des Nations Unies
contre la traite des êtres humains



Manuel de lutte contre la traite des êtres humains à l'usage des praticiens de la justice pénale

Module 3

OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME
Vienne

Manuel de lutte contre la traite des êtres humains à l'usage des praticiens de la justice pénale

Module 3:

Réactions psychologiques des victimes
de la traite des personnes



NATIONS UNIES
New York, 2010

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les noms de pays ou zones figurant dans le présent document sont ceux qui étaient officiellement en usage au moment où les données ont été recueillies.

La présente publication n'a pas été revue par les services d'édition.

Module 3:

Réactions psychologiques des victimes de la traite des personnes

Objectifs

Après avoir achevé ce module, les utilisateurs auront les capacités suivantes:

- Comprendre comment le processus de la traite des personnes affecte la santé de sa victime;
- Rappeler la nature des problèmes de santé éprouvés par une victime en conséquence de l'exploitation;
- Savoir comment un état de santé altéré chez la victime peut nuire à l'enquête et aux poursuites pour crime de traite des personnes;
- Déterminer des stratégies appropriées que les praticiens de la justice pénale devront adopter pour permettre à une victime d'apporter son aide au processus de la justice pénale.

Introduction

Ce module s'attache principalement aux effets des abus sexuels et de l'exploitation sexuelle sur les victimes de la traite des personnes. Il s'ouvre sur une vue d'ensemble des réactions psychologiques puis met en relief certaines des expériences traumatogènes communes que traversent les victimes avant que le mécanisme de la traite des personnes ne s'enclenche, et pendant son déroulement. Les effets de ces expériences sont ensuite énumérés et expliqués.

Finalement, le présent chapitre explore les implications que ces réactions peuvent avoir pour les enquêteurs et propose des méthodes pour éviter de retraumatiser les victimes et pour les aider à démarrer le processus de rétablissement. Ce chapitre propose aussi des directives sur la manière de minimiser l'impact que les réactions psychologiques peuvent avoir sur les enquêtes.

Très peu d'informations sont disponibles sur la santé physique ou psychologique des victimes de la traite des personnes. Une part importante du présent chapitre s'appuie sur les rapports de recherche de l'école d'hygiène et de médecine tropicale de Londres (London School of Hygiene and Tropical Medicine) établis avec des organisations non gouvernementales, ou les a adaptés¹.

¹ Voir: Zimmerman, C., M. Hossain *et. al.* 2006. *Stolen Smiles. The physical and psychological health consequences of trafficking in women*, voir www.lshtm.ac.uk/genderviolence.

Réactions psychologiques des victimes de la traite des personnes

La plupart des victimes de la traite des personnes auront subi un ou plusieurs événements traumatiques et auront adopté des tactiques psychologiques pour survivre aux effets de ces événements. Pour commencer à comprendre ces réactions, il importe d'acquérir quelque compréhension de ce qu'est un "trauma".

Qu'est-ce qu'un trauma? Selon les experts en la matière:

"Par essence, le trauma submerge les mécanismes biologiques et psychologiques de survie de la victime. Ce phénomène intervient lorsque les mécanismes de survie internes et externes ne parviennent pas à traiter la menace extérieure²."

Les expériences traumatiques endurées par les victimes de la traite des personnes sont souvent complexes, multiples, et peuvent s'étaler sur une longue période. Pour un grand nombre d'individus objets de la traite, les abus, les mauvais traitements ou autres événements traumatogènes peuvent avoir commencé longtemps avant le début du processus de traite.

Des études de traumatismes dans des affaires de traite des personnes ont été réalisées, mais elles restent rares. À ce jour, elles tendent à se concentrer sur la traite aux fins d'exploitation sexuelle, mais il reste encore à couvrir les victimes de toutes les origines géographiques. Toutefois, elles proposent quelques orientations et conclusions, en particulier lorsqu'elles sont prises sous l'angle de ce qui est généralement connu sur les traumatismes et les éléments de preuve ponctuels dans le monde entier. Il est essentiel que vous preniez connaissance de ces conclusions et que vous soyez capable de distinguer en quoi elles concernent votre travail de praticien de la justice pénale.

Aucune victime de la traite des personnes n'est identique à une autre, la traite n'a jamais le même impact sur aucune. N'ayez aucun préjugé sur la manière dont les individus pourraient ou devraient réagir. Vous devez traiter chaque personne comme une individualité et ce qu'elle est.

Ces individus réagiront devant vous de différentes manières. N'attendez pas d'une victime de la traite qu'elle voie en vous un sauveteur ou un sauveur: cela peut arriver, mais beaucoup vous verront comme un interlocuteur fâcheux, qui risque d'aggraver encore ce qui est déjà une situation très complexe.

Si une victime réagit d'une manière hostile ou agressive, cela peut très bien n'avoir aucun rapport avec vous en tant que personne, votre rôle ou l'organisation pour laquelle vous travaillez. Les victimes peuvent avoir adopté ces tactiques et émotions pour gérer leur calvaire, ou y survivre. Il est probable qu'elles réagiraient de la même manière face à n'importe qui.

Toutes les victimes ne réagiront pas avec hostilité à l'enquête mais elles seront nombreuses. N'y voyez pas votre faute ni celle de la victime et ne répondez à aucune manifestation hostile de façon négative. Si vous le faites, il est très peu probable que vous puissiez construire les rapports indispensables avec la victime.

² Saporta, J. et B. A. van der Kolk, Psychobiological consequences of trauma, in *Torture and its consequences: Current treatment approaches*, M. Basoglu, Éd. 1992, Cambridge University Press: Cambridge.

Remettre en question la victime ou lui poser des questions directes trop rapidement vous l'aliénera et pourrait la retraumatiser. Contester la sincérité d'une victime, la traiter comme un suspect ou afficher des doutes ou des marques d'incrédulité fera probablement remonter à l'esprit de celle-ci la position défensive qui a été la sienne durant l'épreuve de la traite. Cela détruira vraisemblablement toute chance de coopération. Évitez à tout prix une telle approche. Une démarche réfléchie, méthodique et exempte de jugement a la meilleure chance de révéler la vérité, quelle qu'elle soit. Dans la plupart des cas, vous aurez la possibilité d'exprimer vos préoccupations ou vos doutes ultérieurement.

Vous n'avez vraisemblablement pas rencontré de gens qui ont enduré l'ensemble des mauvais traitements chroniques que l'on trouve chez les victimes de la traite des personnes. Cependant, il peut y avoir quelques ressemblances avec des affaires que vous avez traitées précédemment. Les victimes de violences familiales chroniques ont souvent subi des niveaux de violence, de mauvais traitements et de contrôle similaires à ceux endurés par les victimes de la traite des personnes aux fins d'exploitation sexuelle.

Les niveaux de traumatismes psychologiques vécus par certaines victimes (soit avant, soit pendant la traite) peuvent être si élevés qu'elles ne seront jamais en mesure de témoigner devant un tribunal, ni même de fournir un récit utilisable comme base de renseignement. Restez toujours prêt à mettre fin à un interrogatoire si nécessaire et à solliciter une assistance immédiate pour la personne. *A contrario*, il est possible aussi que certains individus qui présentaient initialement des réactions émotionnelles fortes puissent, avec le temps et un soutien ou des conseils de professionnels, devenir des témoins parfaitement aptes à témoigner.



Exemple de cas^a

À l'époque où Elena avait été attirée vers une ville de province, emprisonnée et violée par des groupes d'hommes, elle vivait dans un pays d'Europe centrale et avait 20 ans. Puis ses ravisseurs ont décidé qu'elle était suffisamment brisée, et ont commencé à exercer sur elle des pressions pour la prostituer. Elena a rapidement découvert qu'ils étaient en train de préparer des faux documents pour pouvoir l'amener à l'étranger. Animée par son désespoir et son désir de s'enfuir, elle a sauté du deuxième étage du bâtiment dans lequel elle était enfermée. La police l'a trouvée impuissante et en état de choc et l'a amenée à l'hôpital, où un trouble post-traumatique a été diagnostiqué.

Elena était une jeune femme énergique. Elle avait de nombreux centres d'intérêt et un bon niveau d'éducation. Il n'y avait ni violence ni mauvais traitements dans sa famille. Sa vie a radicalement basculé après les violences qu'elle a subies et la tentative de la plonger dans la prostitution. Elle a décidé qu'elle combattrait pour aider à arrêter les trafiquants qui maltraitent d'autres jeunes femmes. Elle a immédiatement déposé plainte à la police. Cela se passait il y a plus de huit ans. Aucun des accusés n'a été condamné à ce jour.

^a Violation of Women's Rights A cause and consequence of trafficking women, *La Strada International*, 2008.

Elena a consacré sa vie au procès, dépensant son argent à payer des honoraires d'avocats et autres frais de justice. Elle souffre d'un état constant d'anxiété. Ce qui l'inquiète le plus est que sa mémoire a commencé à effacer l'événement traumatisant. Huit ans plus tard, elle ne se souvient de pratiquement plus aucun des détails concrets des horreurs qu'elle a endurées, mais elle doit témoigner devant le tribunal. Qui plus est, si l'affaire ne parvient pas rapidement devant les juges, la durée légale de prescription sera parvenue à son échéance. Actuellement, Elena est soutenue par des organisations non gouvernementales.

Cela est-il un cas de traite des personnes ou de trafic illicite de migrants?



Auto-évaluation

En présence de quelles sortes de réactions psychologiques pensez-vous que nous sommes ici?

Quels sont les effets des réactions psychologiques pour le système de la justice pénale?

Expériences traumatisantes communes aux victimes de la traite des personnes

Deux facteurs sont, semble-t-il, spécifiquement annonciateurs d'une réaction forte au trauma en cours:

- Impossibilité de prévoir les événements;
- Impossibilité de contrôler les événements³.

Ces deux caractéristiques sont peut-être des traits propres à une situation de traite des personnes, particulièrement le dernier.

On trouvera ci-après une liste des formes de contrôle très couramment exercées par les criminels en possession d'une personne objet de la traite.

Restriction de mouvement

Par définition, le mécanisme de la traite tend à enlever aux victimes le contrôle qu'elles ont sur elles-mêmes. Cela s'applique à toutes les formes de traite. La notion de contrôle se retrouve dans tous les aspects de la vie, même les plus intimes: lorsqu'une victime mange, va à la toilette, travaille, dort, où qu'elle aille, avec n'importe qui soit-elle. Dans certains cas, les victimes peuvent avoir été contrôlées depuis le tout début, par exemple si elles ont été enlevées. Dans d'autres cas, le contrôle peut avoir été relativement faible dans les premières phases, mais avoir augmenté au fur et à mesure que la victime avance

³ Basoglu, M. et S. Mineka, The role of uncontrollable and unpredictable stress in post-traumatic stress responses in torture survivors, in *Torture and its consequences: Current treatment approaches*, M. Basoglu, Éd. 1992.

dans le processus de la traite, pour atteindre son apogée à l'approche de la phase du lieu de destination/d'exploitation.

Le contrôle peut être subtil, mettre en œuvre des menaces directes ou implicites, ou donner à la victime le sentiment d'être responsable de son propre comportement. Les victimes de l'exploitation sexuelle peuvent se voir remettre une petite somme d'argent pour ce qu'elles font; d'autres peuvent être impliquées dans des infractions mineures telles que voler dans des boutiques, mendier dans les rues ou travailler dans des secteurs illégaux, par exemple le trafic de drogues. Cela peut mener à des sentiments de culpabilité ou de dégoût, qui rendent plus difficile encore de dire à quiconque ce qui s'est passé.

Les niveaux de contrôle peuvent varier en fonction des types de traite des personnes et des types d'auteurs. Des études ont montré qu'en matière de traite aux fins d'exploitation sexuelle, dans certains lieux, seulement 3 % des victimes disaient être "toujours libres". Certains commentaires de ces 3 % laissaient cependant entrevoir des vécus différents, par exemple "j'étais toujours (libre); je pouvais sortir quand je voulais, mais toujours avec quelqu'un?".

Des mesures de contrôle d'une telle ampleur et d'une telle intensité indiquent que les victimes peuvent devenir craintives et incapables de prendre des décisions, même les plus insignifiantes.

Violence

Les victimes peuvent avoir été soumises à la violence avant et pendant le processus de la traite.

Un nombre conséquent de victimes de la traite des personnes aux fins d'exploitation sexuelle ont subi des violences avant la traite, une étude montrant qu'environ 60 % d'entre elles signalaient avoir subi quelque forme de violence à ce stade.⁴ Aucune recherche n'a encore été faite sur cette violence préalable dans d'autres formes de traite.

Une fois entraînées dans le mécanisme de la traite des personnes, les victimes peuvent être soumises à toutes sortes d'actes violents allant des menaces aux violences graves. Ici encore, l'intensité des violences est variable. Dans les affaires d'exploitation sexuelle, jusqu'à 70 % des femmes ont signalé des agressions physiques et 90 % des agressions sexuelles dans le cadre de la traite⁵. Les enfants recrutés/enlevés pour combattre en tant que soldats sont contrôlés par la brutalité physique et le viol.⁶ En matière de servitude domestique, le tableau n'est pas clair, mais des éléments de preuve ponctuels laissent penser que les violences des "employeurs" pour contrôler les victimes sont courantes.

Les trafiquants ont souvent recours à diverses sortes de menaces pour contrôler les victimes et peuvent viser la victime, sa famille ou ses amis. Ce peuvent être des menaces de violences directes contre une personne en particulier, ou une menace de signaler la victime aux autorités, par exemple, lorsqu'elle réside illégalement dans un lieu ou a participé à une activité

⁴ Zimmerman, C., M. Hossain *et al.* (2008). "The health of trafficked women: A survey of women entering posttrafficking services in Europe." *American Journal of Public Health*, 98: 55-59.

⁵ Zimmerman, C., M. Hossain, K. Yun, B. Roche, L. Morison et C. Watts, 2006. *Stolen smiles. The physical and psychological health consequences of trafficking in women.* London School of Hygiene and Tropical Medicine: Londres.

⁶ Anderson, B., 2005. *Doing the dirty work.* Assoziation A.

pénalement répréhensible. Les menaces peuvent être implicites, par exemple, en faisant en sorte que la victime voie de ses yeux les mauvais traitements infligés à une autre personne se trouvant dans les mêmes circonstances, ou tout simplement en faisant prendre conscience à la victime que le trafiquant fait partie d'une bande très violente.

Le pouvoir de ces menaces ne saurait être sous-estimé. Même lorsque les trafiquants ne sont pas en situation de mettre leurs menaces à exécution, la victime peut croire qu'ils le sont. Les victimes peuvent avoir été déplacées sur de très longues distances et avoir traversé de multiples territoires, à l'initiative d'une bande qui apparaît comme puissante, complexe et organisée, dotée de liens en de nombreux endroits; ces liens peuvent impliquer des membres des services de détection et de répression et d'autres représentants de l'autorité. Les trafiquants peuvent avoir démontré qu'ils sont capables de violence.

Lors d'une étude sur la traite aux fins d'exploitation sexuelle, 89 % des femmes interrogées ont dit qu'elles avaient été menacées pendant qu'elles étaient soumises à la traite. Dans un nombre de cas important, les familles des victimes ou des personnes connues des victimes avaient participé à la traite⁷.

Mauvais traitements

Certaines victimes peuvent avoir subi des mauvais traitements n'entrant pas dans la catégorie des violences physiques directes avant et pendant la traite. Les mauvais traitements devraient être compris dans leur acception la plus large et inclure, par exemple, les mauvais traitements verbaux ou psychologiques, la privation ou d'autres comportements de contrôle ou attentatoires à la personne, qui affectent négativement un individu.

Dans certaines zones géographiques, les victimes de la traite des personnes s'avèrent avoir vécu dans des milieux dysfonctionnels avant d'être captées par la traite. Par exemple, ce peuvent être des victimes dont les parents étaient alcooliques ou toxicomanes, qui ont vécu des violences familiales ou en ont été témoins, étaient orphelins dès l'enfance, étaient sans logis, ou dont la santé et la sécurité ont été affectées par des conditions misérables, la guerre, des troubles civils, des régimes alimentaires déficients ou le nonaccès à l'éducation.

Pendant tout le temps que dure la traite, les victimes peuvent avoir été astreintes à des horaires de travail très longs, en ne bénéficiant que de pauses très courtes. Il se peut qu'elles n'aient pas eu accès à une alimentation ni à des équipements de protection corrects, ni à des quantités suffisantes de boisson, n'aient pas pu laver leur linge ou se laver elles-mêmes, ou encore bénéficier de soins médicaux.

Traumas multiples

Alors que vous avancez dans la lecture des présents modules, vous commencez à comprendre en quoi les enquêtes relatives à des cas de traite des personnes diffèrent des autres types d'enquêtes. Une différence importante entre les traumas étudiés dans ces affaires et bien d'autres est que les victimes ont enduré de multiples traumas pendant de nombreuses périodes

⁷ Zimmerman C., M. Hossain. 2006. Pearson, E., 2002. Human traffic, human rights: Redefining victim protection. Londres: Anti-slavery International.

de leur vie, qui durent peut-être encore, et peut-être de la part de multiples auteurs d'infractions. Sans pour autant minimiser les traumatismes rencontrés dans d'autres affaires, on a observé que le fait de subir des événements traumatiques multiples ou chroniques débouche sur des effets plus négatifs qu'un trauma unique.⁸

Il peut s'avérer difficile de démêler les angoisses complexes d'une victime, car beaucoup courent encore de réels dangers liés à la période de traite qu'elles ont vécue, même après avoir été arrachées du lieu où elles étaient exploitées. Il est indispensable ici de rappeler que, dans une étude sur la traite des femmes, 89 % avaient été menacées alors qu'elles se trouvaient en situation de traite, et 36 % signalaient que les trafiquants menaçaient les familles de ces femmes⁹. Qui plus est, nombre d'entre elles avaient été mises dans cette situation par des membres de leur propre famille ou quelqu'un de leur lieu d'origine. Des études ont montré que les femmes qui ont été objets de la traite continuent de recevoir des menaces téléphoniques et en personne, à la fois contre elles-mêmes et contre leur famille, et que la protection offerte par les autorités est extrêmement réduite¹⁰. C'est pourquoi, lorsqu'une personne montre des signes de peur ou d'angoisse, il est nécessaire d'envisager que cela pourrait très bien être la réponse la plus judicieuse de la victime à un danger effectif.



Auto-évaluation

Quelles sont les expériences traumatogènes communes dans les affaires de traite des personnes?

Quels symptômes le traumatisme produit-il chez les victimes de la traite des personnes?

La partie suivante de ce module se penche sur les effets que le trauma peut avoir sur la santé des victimes. Les enquêteurs ont de manière générale le devoir de prendre soin des victimes, mais ce n'est pas la principale raison pour laquelle la santé des victimes est étudiée ici. Il vous est demandé d'enquêter aussi efficacement et rationnellement que possible sur les infractions relatives à la traite des personnes. Vous ne pourrez y parvenir si vous ne savez pas de quelle manière la santé des victimes peut être touchée, ni ce que vous devriez faire pour vous assurer que votre enquête prend en considération les questions que cela vous pose.

Les témoignages dont on dispose actuellement au sujet des effets des agressions physiques et sexuelles sur la santé montrent surtout que lorsque ces mauvais traitements sont fréquents et graves, ils sont très susceptibles d'entraîner une quantité de problèmes de santé, notamment des préjudices corporels, des problèmes de santé sexuelle, des conséquences somatiques chroniques et une mauvaise santé mentale à long terme.

⁸ Green, B. L., L. A. Goodman, J. L. Krupnick, C. B. Corcoran, R. M. Petty, P. Stockton et N. M. Stern, Outcomes of single versus multiple trauma exposure in a screening sample. *Journal of Traumatic Stress*, 2000. 13(2): p. 271 à 286

⁹ Zimmerman, C., M. Hossain *et al.* 2006.

¹⁰ Pearson, E., 2002. Human traffic, human rights: Redefining victim protection. Londres: Anti-slavery International.

Symptômes concomitants¹¹

Immédiatement après une expérience de traite, la plupart des femmes ont de nombreux problèmes, simultanés, de santé psychologique et physique. Dans une étude menée parmi des victimes de la traite des personnes en Europe, de zéro à quatorze jours après la fin de cette période, plus de 57 % des femmes présentaient au moins une douzaine de symptômes de santé physique qui leur occasionnaient douleurs et inconfort.

Au bout de vingt-huit jours, 7 % connaissaient encore onze symptômes au moins, et quatre-vingt-dix jours plus tard, ce taux atteignait encore 6 %.

Les symptômes psychologiques multiples duraient beaucoup plus longtemps. Plus de 70 % des femmes signalaient dix symptômes psychologiques associés à la dépression, l'anxiété et l'hostilité dans les quatorze premiers jours. Après vingt-huit jours, 52 % souffraient encore de dix symptômes psychologiques concomitants, et il fallait attendre quatre-vingt-dix jours au moins pour que ce niveau de symptômes semble céder.

Dans cette étude, les réactions psychologiques des femmes étaient sévères et multiples, et comparables, lorsqu'elles ne les dépassaient pas, aux symptômes rencontrés chez des victimes de torture.

Symptômes physiques¹²

La fatigue et la perte de poids, les symptômes neurologiques et les problèmes gastro-intestinaux ont été les plus fréquemment rapportés. De manière générale, la proportion de femmes signalant divers problèmes a décliné entre chaque interrogatoire.

Lors du premier interrogatoire, une forte majorité de victimes (82 %) a indiqué se sentir "facilement fatiguée". Les symptômes de fatigue sont restés généralisés et durement ressentis. Même quatre-vingt-dix jours après la fin de la traite, 41 % des victimes signalaient encore cette fatigue.

Beaucoup de victimes de la traite des personnes n'ont que peu dormi du fait qu'elles avaient été contraintes à des activités éreintantes pendant de longues périodes. Le manque de sommeil chronique ou prolongé affecte non seulement la capacité de l'individu à se concentrer et à penser clairement, mais aussi affaiblit le système immunitaire de l'organisme et la capacité à supporter la douleur.

Symptômes relatifs à la santé mentale

La dépression, l'anxiété et l'hostilité sont des symptômes fréquemment décelés chez les victimes de tortures et les victimes d'autres événements traumatiques et ont été identifiées comme des réactions psychologiques majeures dans une étude antérieure sur la santé des femmes objet de la traite.

¹¹ Zimmerman, C., M. Hossain *et. al.* 2006.

¹² Ibid.

Ici encore, dans l'étude sur des femmes qui ont été assistées en Europe, leur niveau de mauvaise santé psychologique s'est avéré largement supérieur à celui de la population féminine en général. Pendant qu'elles bénéficiaient des soins de diverses organisations non gouvernementales, les degrés des symptômes des femmes ont effectivement diminué – mais cette diminution n'a été que très lente et de faible ampleur. Même après trois mois de soins, les degrés de dépression dont se plaignaient les femmes étaient encore au niveau des 10 % de femmes les plus déprimées dans une population féminine moyenne. Les degrés d'anxiété et d'hostilité n'étaient pas aussi hauts, mais toujours très supérieurs à la moyenne. Très vraisemblablement, les victimes de la traite des personnes se trouveront inhibées dans leur retour à des activités quotidiennes normales, comme prendre soin d'une famille, travailler ou étudier¹³.

La violence de ces symptômes doit faire comprendre à l'enquêteur la nécessité d'une démarche extrêmement délicate et opportune dans l'interrogatoire d'une victime.

Un réel danger peut demeurer après qu'une femme a été arrachée à une situation de traite des personnes; cette rupture ne réduira pas nécessairement, à elle seule, les niveaux d'une angoisse parfaitement justifiée et symptomatique.

L'expression d'hostilité d'une victime peut être surprenante pour certains enquêteurs, qui s'attendent plus volontiers à voir des victimes brisées, larmoyantes et/ou craintives. Pourtant, l'hostilité est une réponse au trauma qui a déjà été bien étudiée. Il ne sera pas rare de voir une victime "contrariée, ou aisément irritée", "facilement fâchée" et "mise en colère par n'importe quoi", avoir des "accès de rage"¹⁴. Ici encore, alors que ces sentiments peuvent se calmer, il est probable qu'ils s'estomperont et réémergeront en fonction des stress que la victime affrontera.

Il n'est pas rare que les victimes qui ont été agressives en aient le remord, soient perplexes et déconcertées devant leur propre comportement. Dans l'étude faite en Europe, des femmes ont fait un tableau de leur irritabilité et des actes d'agression apparentés, consistant par exemple à cogner sur les murs, à lancer des objets ou à frapper d'autres personnes.

Troubles post-traumatiques

L'expression "troubles post-traumatiques" désigne un trouble de la santé mentale provoqué pour partie par l'exposition à un ou plusieurs événements traumatiques. Ce trouble se manifeste par un certain nombre de syndromes psychologiques graves chez les personnes ayant vécu un épisode menaçant leur vie, qui a eu un effet traumatique sur elles.

Les troubles post-traumatiques ont été identifiés de façon formelle pour la première fois parmi les vétérans de la guerre du Viet Nam, mais ils avaient été détectés auparavant et désignés de diverses manières, le plus souvent par des expressions liées au vocabulaire de la guerre, par exemple le "shell shock" ("vent de l'obus" ou "syndrome commotionnel") décelé chez les soldats de la Première Guerre mondiale, ou la "fatigue de combat" (psychose de combat/commotionnelle) pendant la Deuxième Guerre mondiale.

¹³ Ibid.

¹⁴ Ibid.

Diverses manières de mesurer les troubles post-traumatiques ont été imaginées. Parmi les symptômes communément mesurés, on peut citer les pensées/souvenirs récurrents d'événements terrifiants, les troubles du sommeil et l'incapacité à ressentir des émotions.

Des troubles post-traumatiques sont classiquement détectés chez certains personnels, policiers ou militaires par exemple, et en conséquence d'événements tels que le viol et les accidents graves. Il s'agit souvent d'événements traumatiques isolés.

La quasi-totalité des personnes ayant connu un épisode traumatique éprouvera des sentiments de choc, de grande peine et d'ajustement; toutes ne développeront pas des troubles post-traumatiques à la suite d'un événement traumatisant. Il ne faut pas confondre le trouble post-traumatique avec la réponse normale à un épisode perturbateur.

Les événements traumatiques que subissent les victimes de la traite des personnes sont souvent répétitifs et prolongés – ce qui peut parfois expliquer les différences de leurs réactions avec celles de personnes ayant survécu à un événement unique qui a menacé leur vie. Beaucoup de ceux qui ont travaillé avec des victimes de traumas chroniques, telles que les victimes de violences familiales, considèrent ce type de mauvais traitements/peurs à répétition comme un syndrome distinct: le trouble post-traumatique complexe.

Il est important que les enquêteurs fassent la distinction entre les troubles post-traumatiques et les troubles post-traumatiques complexes, car on souligne ainsi que la réaction au trauma continu correspond en effet à une réorganisation physiologique des réponses naturelles de l'individu, ou instincts, qui se trouve ainsi "hyper-préparé" à répondre aux événements générateurs de stress.

La tendance des symptômes à décliner avec le temps, chez la plupart des gens, est une caractéristique commune aux troubles post-traumatiques – bien qu'ils puissent persister et conduire à des états psychiatriques à long terme, et réémerger dans les périodes de stress.

Les études réalisées sur les victimes de la traite des personnes (particulièrement aux fins d'exploitation sexuelle) ont permis de conclure que les victimes présentent de nombreux symptômes de troubles post-traumatiques. Le schéma de déclin régulier des symptômes se rencontre aussi chez les victimes de la traite des personnes, bien que les régimes de ce déclin varient d'un symptôme à l'autre. Ces études ont dégagé un autre trait commun des troubles post-traumatiques, à savoir que certaines victimes présentent toujours ces symptômes alors qu'elles ne sont plus en situation de traite, ou ont été arrachées du lieu de leur exploitation depuis un certain temps. Dans l'étude conduite en Europe, une réduction plus significative des symptômes a pu être constatée quatre-vingt-dix jours environ après la fin de la situation de traite que ces femmes avaient endurée¹⁵.

L'impact des troubles post-traumatiques sur les victimes d'autres formes de traite n'a pas été étudié de manière approfondie, mais des renseignements ponctuels laissent penser qu'on les trouve dans tous les types de traite des personnes. Certains types de traite des personnes (enfants soldats par exemple) induisent des traumas évidents qui peuvent être intenses, se prolonger dans le temps, et qui sont fortement susceptibles de conduire à des troubles post-traumatiques.

¹⁵ Ibid.

Conséquences pour les praticiens de la justice pénale

La présente section analysera les questions touchant à l'acquisition d'un récit auprès d'une personne souffrant d'une série des symptômes communs aux victimes sexuellement abusées ou exploitées dans le cadre de la traite des personnes.

Comportement de la victime

Entre autres comportements, la victime est susceptible de présenter les suivants:

- Hostilité envers l'enquêteur ou le procureur. La victime peut avoir appris que tout ce qui pourrait compromettre la domination des trafiquants pourrait déboucher sur une violence immédiate. Il/elle risque donc d'éviter toute coopération avec les services de détection et de répression ou les autorités judiciaires;
- Non-coopération avec l'enquête ou l'accusation;
- Pertes de mémoire, trous de mémoire, contradictions, entraînant:
- Des modifications du récit avec le temps;
 - L'incapacité à se souvenir des détails;
 - La capacité à se souvenir des détails centraux d'un incident traumatique, mais pas des détails périphériques permettant de décrire des vêtements, des pièces, ou des véhicules;
 - Le blocage des événements qui furent les plus menaçants pour la vie (par exemple, la dissociation);
- Éclats pouvant paraître irrationnels;
- Désorientation après avoir quitté la situation de trauma et de contrôle précédemment subie;
- Persistance de l'anxiété malgré une "sécurité" apparente;
- Besoin de plus de pauses, de repos et de sommeil qu'il ne paraît normal;
- Reconstruction et remémoration. Nombre de victimes passent par une période de reconstruction alors qu'elles cheminent dans ce qui leur est arrivé. Les victimes réinterprètent les événements et tentent d'affronter leur vécu, pour éventuellement trouver une explication à ce qui est arrivé, ou évaluer l'événement.

Ce que vous devez faire (et ne pas faire)

- Amener la victime dans un environnement sûr, loin des trafiquants ou de leurs associés.
- Éviter autant que possible les interrogatoires trop précoces. Dans bien des cas, interroger trop tôt la victime mettra sous tension sa capacité à se souvenir et à surmonter des souvenirs bouleversants et pourrait porter préjudice à la cohérence de la déclaration que vous obtiendrez.
- Avant de les interroger de façon minutieuse sur ce qui leur est arrivé, il convient de stabiliser les victimes.

- Cette stabilisation peut entraîner un travail avec des professionnels de la santé (évaluation médicale et traitement des symptômes physiques et psychologiques), des travailleurs sociaux et des services de logement et de conseil.
- Lorsque vous interrogez la victime, préparez un cadre agréable et sécurisant, habillez-vous en civil. Lorsqu'un récit initial est nécessaire, ce devrait être une narration libre des souvenirs et (à chaque fois que possible) sans remise en cause. Gardez cependant à l'esprit que la victime peut dire des choses qui devront être corroborées et/ou clarifiées pour qu'elle, ou d'autres, ne subissent pas de préjudices.
- Pendant l'interrogatoire, des mesures simples comme laisser le choix de la nourriture pour aider la victime à retrouver un sentiment de contrôle.
- Commencez dès que vous pouvez à planifier les questions de logement et de soutien. Prenez contact avec les organisations locales ou les organismes d'État et mettez en place une coordination pour créer des relations de travail mais, aussi, planifiez le logement et les soutiens *avant* de vous lancer dans une enquête sur un cas de traite. Vous disposerez ainsi de diverses options grâce aux organisations qui ont proposé leur aide. Si vous participez à une enquête proactive, faites cela dès le tout début; s'il s'agit d'une enquête répressive, élaborez vos projets dès que vous réalisez qu'il vous sera peut-être nécessaire de loger une victime.
- Si vous le pouvez, prenez des mesures pour empêcher que les personnes potentiellement menacées, comme les membres de la famille ou les êtres chers à la victime, ne subissent des préjudices.
- Évitez la victimisation secondaire. L'expression victimisation secondaire renvoie à la victimisation qui intervient non en conséquence directe de l'acte criminel, mais du fait de la réponse des institutions et des individus qui sont insensibles aux besoins de la victime et à son statut de personne vulnérable. Le processus de l'enquête criminelle dans son ensemble, ainsi que le procès, peuvent entraîner une victimisation secondaire, en raison des difficultés d'équilibrage entre les droits de la victime et ceux de l'accusé ou de l'auteur de l'infraction, ou même parce que les besoins et angles de vue de la victime sont totalement ignorés.



Auto-évaluation

Quelles sont les conséquences des réactions psychologiques aux enquêtes sur la traite et aux poursuites pénales?

Comment pouvez-vous essayer de minimiser l'impact des réactions psychologiques aux enquêtes et aux poursuites pénales?

Résumé

- L'expérience traumatique subie par les victimes de la traite provient généralement de l'incapacité dans laquelle elles se trouvent à prédire et contrôler les événements, pendant que dure le processus de la traite des personnes.

- Le trauma survient lorsque les mécanismes de survie psychologique et biologique des victimes sont submergés par la menace extérieure.
- Les expériences traumatogènes sont, entre autres, les suivantes:
 - Restriction de mouvement
 - Violence contre la victime
 - Mauvais traitements
- Les effets du trauma sur la santé des victimes sont, entre autres, les suivants:
 - Problèmes de santé mentale et physique
 - Fatigue et perte de poids, symptômes neurologiques et problèmes gastro-intestinaux
 - Lassitude
 - Dépression, anxiété et hostilité
- Les troubles post-traumatiques se manifestent plus chez les victimes de la traite des personnes que chez d'autres victimes parce que leur exposition à un ou plusieurs événements traumatiques s'étale sur une longue période.
- Les comportements éventuels des victimes envers les praticiens de la justice pénale peuvent être les suivants:
 - Hostilité et absence de coopération
 - Perte de mémoire, trous de mémoire et contradictions dans le fil de l'histoire
 - Éclats et irrationalité
 - Angoisse continuelle et désorientation, etc.
- Vous pourriez minimiser l'impact que ces réactions psychologiques sont susceptibles d'avoir sur l'enquête et les poursuites en ayant recours aux moyens suivants:
 - Préoccupez-vous des besoins immédiats avant de commencer
 - Accordez plus de pauses pendant les interrogatoires
 - Ne soyez pas insistant sur les questions et limitez la durée des interrogatoires
 - Mettez en place une évaluation et une assistance médicales
 - Prenez les dispositions nécessaires pour offrir un logement confortable ou des maisons sécurisées et autres services de soutien
 - Si vous le pouvez, assurez à la victime que des mesures sont en train d'être prises pour empêcher toutes représailles contre les membres de sa famille ou des êtres chers
 - Ne faites jamais de promesse que vous ne pouvez pas tenir!



UNODC

Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime

Centre international de Vienne, Boîte postale 500, 1400 Vienne (Autriche)
Tél.: (+43.1) 26060-0, Fax: (+43.1) 26060-5866, www.unodc.org